



Technicentre AURA

La canicule ... et les salariés???

Au fur et à mesure que l'on discute avec les salariés, on s'aperçoit que les conditions de travail lors de la période de la canicule du mois de juin, ont été catastrophiques et que toute la ligne hiérarchique n'a pas respecté ses prérogatives en terme d'obligations concernant la santé des travailleurs.

Météo France annonce de nouveau un épisode caniculaire à partir du 20 juillet. Pour prendre les devants, **SUD-Rail** a donc écrit au DET (voir au verso).



Nous rappelons aux cheminots, que même si nous sommes une entreprise de service publique, nous ne pouvons pas mettre notre santé en danger parce que les personnes censées nous organiser le travail ne l'organise pas en respectant la loi.
Les agents peuvent évidemment prendre plusieurs douches par jour, contrairement à ce que disent certains dirigeants.
Nous verrons bien comment se comportera l'ensemble de la ligne hiérarchique et quelle sera la responsabilité de celle-ci en cas de non respect de ses obligations.

Nous demandons à tous les cheminots du Technicentre AURA de nous faire remonter toutes anomalies constatées.
Il est bien évident que maintenant que la plupart des délégués ont été supprimé, il n'y en a pas dans chaque UO, mais **SUD-Rail** a désigné de nombreux représentants syndicaux et nous pourrons agir directement auprès du DUO ou du DPX.



RENFORCEZ SUD RAIL...



Nom : Prénom :
Adresse SNCF
N° de Tel SNCF : Portable :
Mail :

- Je souhaite recevoir et diffuser l'information Sud Rail - Nombre d'exemplaires :
- Je veux adhérer à Sud Rail.



Sud Rail Lyon - 41 quai Fulchiron Lyon 69005
Tél. SNCF : 405405 Tél. PTT : 04 78 38 15 08
Mail : sudraillyon@gmail.com - Site internet : www.sudraillyon.org





Technicentre AURA



Lyon le 18 juillet 2019

Monsieur Petit
Directeur du Technicentre AURA

Monsieur le Directeur,

Lors de la canicule du mois de juin, nous avons eu l'occasion de vous le dire, cette période n'a pas été gérée de la meilleure façon qui soit. Un nouvel épisode caniculaire est annoncé avec des températures très élevées, autour de 40°C.

Nous vous rappelons qu'au-delà de 33°C le risque d'accident est accru. La loi prévoit que vous avez l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés.

En terme de mesures pratiques de prévention, vous devez revoir l'organisation du travail pour éviter les tâches fatigantes physiquement, aménager les horaires là où cela est possible, mettre en place des mesures de protections collectives, mettre à disposition et en quantité suffisante de l'eau fraîche à proximité des postes de travail etc.

Nous demandons, notamment pour les agents travaillant en extérieur, même si c'est en pleine période de congés, qu'ils ne soient pas en sous effectif. Ainsi, pour les remorqueurs, il faut que vous preniez la décision de faire sortir l'astreinte dès qu'un agent est absent.

Nous demandons d'interdire tout travail de maintenance en extérieur sur des engins non climatisés (de façon autonome ou avec des climatiseurs portatifs).

Veillez agréer Monsieur le directeur, nos salutations.

Pour SUD-Rail

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Patrick Mondon", written over a light blue rectangular stamp.

Patrick Mondon